



HAL
open science

“ Pilate découvrant, commentant et appliquant la Loi et les Prophètes ”, dans R. GOUNELLE et B. MOUNIER (dir.), La Littérature apocryphe chrétienne et les écritures juives, coll. “ Publications de l’institut romand des Sciences bibliques ” 7, Lausanne, 2015, p. 203-216.

Anne-Catherine Baudoin

► **To cite this version:**

Anne-Catherine Baudoin. “ Pilate découvrant, commentant et appliquant la Loi et les Prophètes ”, dans R. GOUNELLE et B. MOUNIER (dir.), La Littérature apocryphe chrétienne et les écritures juives, coll. “ Publications de l’institut romand des Sciences bibliques ” 7, Lausanne, 2015, p. 203-216.. R. GOUNELLE et B. MOUNIER (. La Littérature apocryphe chrétienne et les écritures juives, éditions du Zèbre, 2015. halshs-01298395v1

HAL Id: halshs-01298395

<https://shs.hal.science/halshs-01298395v1>

Submitted on 5 Apr 2016 (v1), last revised 8 Apr 2016 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A.-C. Baudoin, « Pilate découvrant, commentant et appliquant la Loi et les Prophètes », dans R. GOUNELLE et B. MOUNIER (dir.), *La Littérature apocryphe chrétienne et les écritures juives*, coll. « Publications de l'institut romand des Sciences bibliques » 7, Lausanne, 2015, p. 203-216.

Pilate, tel qu'il est présenté dans les témoignages juifs de Philon d'Alexandrie et de Flavius Josèphe, apparaît plein de mépris pour les coutumes des judéens et complètement ignorant de la Loi¹ ; le Pilate des évangiles canoniques ne vaut guère mieux, et s'il n'est pas méprisant, il est du moins assez lent à comprendre les enjeux liés à la demande que lui adressent les juifs de condamner à mort Jésus. Certes, dans les deux cas, nos sources sont biaisées. Mais au-delà de la réalité historique, c'est à la figure de ce Pilate ignorant du judaïsme qu'une partie de la tradition patristique s'est intéressée pour en faire, avec d'autres non-juifs des évangiles, un représentant des Nations, auxquelles est porté le message du Christ au moment même où les juifs le rejettent. Cette compréhension du personnage a contribué à le présenter comme chrétien, comme le fait par exemple Tertullien dans un passage célèbre de l'*Apologétique*². Cependant, d'autres textes apocryphes, quitte à surprendre le lecteur contemporain par leur audace, brossent un portrait différent de Pilate, faisant de lui un interlocuteur des juifs capable de disserter avec eux sur « le cas Jésus » en utilisant les mêmes armes. C'est notamment le cas des *Actes de Pilate*, dans lesquels est mise en scène une représentation particulièrement originale de Pilate dans son rapport aux Écritures juives.

À partir des *Actes de Pilate*, et en faisant ponctuellement appel à d'autres pièces du « cycle de Pilate », je voudrais examiner les modalités et l'expression de cette familiarité de Pilate avec les Écritures, ainsi que ses conséquences dans les relations entre Pilate et les juifs. Toute tentative d'analyse globale d'un texte tel que les *Actes de Pilate* est cependant limitée tant par les contraintes matérielles – à ce jour le chercheur n'a encore à sa disposition que l'édition très critiquée de Tischendorf³ – que par la présence probable de couches rédactionnelles successives qui rendent très périlleuse la construction d'une figure unifiée. Néanmoins, on peut constater qu'au début du récit, Pilate semble ignorant des Écritures, et désireux de se renseigner à leur sujet ; plus loin dans les *Actes de Pilate*, et dans d'autres textes apocryphes, Pilate est caractérisé par une connaissance de la Loi qui lui permet d'entrer en discussion avec les juifs sur leur propre terrain ; enfin, la narration semble, dans certains passages, le présenter comme un juif.

¹ On trouvera toutes les références au Pilate « historique » dans J.-P. LÉMONON, *Ponce Pilate*, Paris, éditions de l'Atelier, 1981, 2007.

² TERTULLIEN, *Apologétique* 21, 24, éd. J.-P. WALTZING, Paris, CUF, 1929, 1971³.

³ *Evangelia apocrypha*, éd. K. VON TISCHENDORF, Leipzig, Hermann Mendelssohn, 1853, 2^e éd. 1876 : *Acta Pilati* [CANT 62] recension A p. 210-286 (ci-après AP rec. A), recension B p. 287-322 (ci-après AP rec. B). Pour AP rec. B, je cite la traduction de C. Furrer dans *Écrits apocryphes chrétiens* 2, P. GEOLTRAIN – J.-D. KAESTLI (éds), Paris, Gallimard, 2005 (ci-après ÉAC 2) ; je traduis moi-même le texte de AP rec. A. Pour la numérotation, je suis les indications de ÉAC 2 en précisant entre crochets droits celle de Tischendorf, quand cela est nécessaire ; cela permettra au lecteur de retrouver plus facilement les passages dans la récente édition de R. GOUNELLE, *Les recensions byzantines de l'Évangile de Nicodème* (CCSA, Instrumenta 3), Turnhout, Brepols, 2008.

1. Pilate connaît-il les Écritures ?

A. Pilate se fait expliquer les références aux Écritures

La première apparition de Pilate dans le texte le montre comme un personnage ignorant tout ce qui concerne le prisonnier déféré devant lui, mais aussi un certain nombre de réalités juives : selon certaines versions du texte, les juifs qui se présentent devant lui doivent lui expliquer ce qu'est le sabbat⁴ ; dans la plupart des manuscrits, Pilate demande ce que veut dire Hosanna⁵ ; il a besoin d'explications quand les juifs accusent Jésus de vouloir détruire le temple : « Quel temple prétend-il détruire⁶ ? ». Le récit insiste sur l'ignorance qui caractérise Pilate, ignorance de la langue, des pratiques et de l'histoire. Naturellement, il ne connaît pas non plus les Écritures juives, qui lui sont enseignées partiellement dans une remarquable scène d'interrogatoire :

« Jésus dit à Pilate : 'Fais à mon sujet ce qui a été arrêté.' Pilate dit : 'Comment se présente ce qui a été arrêté ?' Jésus répondit : 'Moïse et les prophètes ont écrit que j'allais être crucifié et ressuscité'. À ces mots, les Hébreux dirent à Pilate : 'Pourquoi cherches-tu à entendre de lui un plus grand outrage envers Dieu ?' Pilate dit : 'Cela n'est pas une parole outrageante envers Dieu puisqu'elle est écrite dans les livres prophétiques.' Les Hébreux dirent : 'Notre Écriture dit : Si un homme a péché contre un homme, c'est-à-dire s'il l'outrage, il mérite de recevoir quarante coups de bâton (*Deut* 25, 2-3) ; mais si quelqu'un outrage Dieu, il mérite d'être lapidé (*Lév* 24, 15-16)⁷. »

Il est curieux que les juifs puissent réagir à cet échange alors que quelques lignes plus haut le narrateur précise bien que « Pilate donna un ordre et tous sortirent⁸ ». Mais il est surtout fascinant que Jésus soit montré en train d'expliquer au gouverneur comment les Écritures doivent être accomplies. Pilate est ainsi présenté avec une certaine bienveillance ; il accueille l'enseignement de Jésus relatif aux Écritures juives, et témoigne du respect envers ce qui est « écrit dans les livres prophétiques ». C'est à la Loi, en revanche, que les juifs font référence, en citant le Deutéronome et le Lévitique, répondant en cela à l'injonction du Pilate tant des *Actes de Pilate* que des évangiles canoniques, « jugez-le selon votre loi⁹ ». Ici Pilate est en position d'arbitre entre Jésus et les juifs, qui tous s'appuient sur la Bible ; mais c'est Jésus qu'il semble soutenir, quand, élève attentif, il se met à jouer contre les juifs la carte de leurs propres Écritures, en pointant les contradictions dans leur discours.

B. Pilate agit conformément aux Écritures

La science qu'il vient d'acquérir permet à Pilate, quelques paragraphes plus loin, d'utiliser à son tour le passage du Deutéronome cité par les juifs :

« Ta race affirme et atteste que tu veux être roi. C'est pourquoi j'ordonne qu'ils te frappent d'abord de quarante coups de bâton, comme l'ordonnent les lois des rois, et qu'ils te tournent en dérision, et finalement qu'ils te crucifient¹⁰. »

De quels rois s'agit-il ? Ce sont des « rois pieux¹¹ » dans certains manuscrits, expression qui n'est utilisée, dans la littérature grecque, que pour faire référence aux empereurs chrétiens. La loi sur laquelle s'appuie Pilate est donc pour ainsi dire mise sous l'autorité impériale alors

⁴ AP 1, 1 rec. A p. 215.

⁵ AP 1, 4 rec. A p. 219, rec. B p. 289.

⁶ AP 1, 1, tr. *ÉAC* 2 p. 267 : rec. B p. 295 ; cf. rec. A p. 231.

⁷ AP 4, 3, tr. *ÉAC* 2 p. 268 : rec. B p. 295-296 ; cf. rec. A p. 232-233.

⁸ AP 4, 3, tr. *ÉAC* 2 p. 267 : rec. B p. 295 ; cf. rec. A p. 232.

⁹ *Jn* 18, 31 ; AP 3, 1 rec. A p. 229, rec. B p. 294 ; 4, 4.2 rec. B p. 296.

¹⁰ AP 9 [IX, 5], tr. *ÉAC* 2 p. 273, rec. B p. 302 ; cf. rec. A p. 245 (sans la mention du nombre de coups).

¹¹ Rec. A p. 245 (et apparat).

qu'elle est d'origine juive¹². Elle prescrit « quarante coups de bâton » ; mais, alors que la question du nombre des coups de fouet reçus par Jésus est par exemple très présente dans les débats sur le linceul de Turin¹³, elle ne se trouve pas chez les Pères de l'Église, et il n'y a apparemment de rapprochement entre la flagellation et *Deut* 25, 2-3 qu'à partir de l'époque médiévale, chez Bonaventure¹⁴. Cette référence explicite à la Loi à propos de la flagellation est donc propre aux *Actes de Pilate*, et elle y est présente à deux reprises, dans la bouche des juifs puis dans celle de Pilate, ce qui marque probablement une intention ferme d'insister sur la loi juive qui préside à la Passion du Christ¹⁵. Ce rapport de Pilate à la Loi trouve un écho dans le *Livre du coq* où Pilate écrit à Hérode qu'il a « questionné trois fois [Jésus], en conformité avec le droit et la loi des Juifs¹⁶ ».

On peut aussi mettre ces passages relatifs à la connaissance par Pilate des Écritures en parallèle avec la *Lettre de Pilate à Tibère*¹⁷, où Pilate fait part à l'empereur de la mort de Jésus (qu'il appelle Jésus-Christ), et du fait étonnant que les prophètes des juifs ainsi que les sibylles des Romains avaient prédit que ce « héraut de la vérité » serait crucifié : *suis prophetis et more nostro Sybillis contra monentibus, hunc ueritatis legatum crucifigere*¹⁸. Ici Pilate distingue bien un mode de prophétie juif et un autre romain – *more nostro* quand il s'adresse à Tibère. Plus loin dans la lettre, Pilate décrit ce qui s'est passé : il a laissé verser le sang innocent de Jésus pour assouvir la méchanceté des juifs *ut scripturae interpretantur*¹⁹, comme l'expliquent les Écritures. Dans cet écrit, le personnage de Pilate est donc successivement présenté comme un chrétien, faisant référence à Jésus comme « Jésus-Christ », puis comme un Romain ajoutant aux prophéties juives celle des sibylles, et enfin comme un homme capable de faire référence aux Écritures, sans explicitement les citer, ce qui témoigne de sa connaissance du texte et de sa capacité à en voir l'accomplissement dans les événements qui viennent de se produire. Ainsi constate-t-on que, dans les *Actes de Pilate* comme dans d'autres textes de la littérature apocryphe, se trouve posée la question du rapport du Romain Pilate aux Écritures juives ; Pilate reconnaît leur existence et les prend en compte. Mais la suite des *Actes de Pilate* franchit un degré supplémentaire en présentant le personnage comme un familier du texte biblique.

2. Pilate interprète des Écritures

A. Dans les *Actes de Pilate*

Pilate peut parfois manifester une certaine connaissance des Écritures, qu'il utilise dans ses discussions avec les juifs. Ainsi, après avoir entendu les témoins favorables à Jésus, et avant de prononcer sa sentence, Pilate essaie-t-il de raisonner les juifs et de leur montrer leur

¹² Autre mention, dans le même contexte, dans *Iohannis Evangelium apocryphum arabice*, t. 2 : *latine proferens*, éd. G. GALBIATI, Milan, Mondadori, 1958, p. 270.

¹³ Par exemple, les tenants de l'authenticité du linceul de Turin voient dans les cent vingt marques de coups de fouet qu'ils dénombrent sur le corps le produit de quarante fois trois marques, les trois marques étant dues aux trois lanières du *flagrum*. <http://www.crucifixion-shroud.com/Turin2000.htm> consulté le 4 janvier 2010. Voir aussi 2 *Cor* 11, 24.

¹⁴ BONAVENTURE, *Sermo* 24.2 (*dom. II post pascha*), éd. J.G. BOUGEROL, *Saint Bonaventure. Sermons « de diversis »*, Paris, Éditions franciscaines, 1993, t. 1 p. 334.

¹⁵ Je n'ai pas trouvé dans les autres apocryphes de la Passion de détails sur le nombre de coups de fouet lors de la flagellation.

¹⁶ *Livre du coq* 7, 16, tr. P. PIOVANELLI, *ÉAC* 2, p. 186.

¹⁷ *Epistula Pilati ad Tiberium (latine)* [CANT 68], éd. K. VON TISCHENDORF, *op. cit.* (note 3), p. 433-434. Ce texte, mal étudié, est probablement de composition plus tardive, mais rares sont les datations proposées par les chercheurs.

¹⁸ *Ibid.* p. 432.

¹⁹ *Ibid.* p. 433.

erreur en appuyant sa démonstration sur une référence à Moïse. Ce nom qui n'apparaît pas dans les récits canoniques de la Passion est fréquent dans les *Actes de Pilate* : Moïse est invoqué par les juifs du Conseil²⁰, mais aussi par les juifs qui reconnaissent la résurrection, dans l'hymne²¹, par Nicodème²², par Jésus lui-même, comme on l'a vu²³, et enfin, dans certains manuscrits, par Pilate. Le passage se situe après l'épisode du choix entre Jésus et Barabbas, lié dans les *Actes de Pilate* à Jn 19, 12, les juifs accusant Pilate d'agir contre César. À cela le gouverneur rétorque : « De tout temps votre race a été diabolique et infidèle, et vous avez toujours agi en ennemis envers vos bienfaiteurs²⁴ ». Il répond ensuite en rappelant les moments les plus célèbres de l'Exode aux juifs qui demandent qui sont ces bienfaiteurs :

« Dieu, qui vous a libérés des mains de Pharaon, qui vous a fait traverser la mer Rouge comme sur la terre sèche (*Ex* 14, 21-22), qui vous a rassasiés de manne dans le désert (*Ex* 16, 13-15), qui vous a donné à boire l'eau jaillissant de la pierre (*Ex* 17, 6), et qui vous a donné une Loi (*Ex* 20) que vous avez détruite en reniant Dieu (*Ex* 32, 1-5). Et si Moïse ne s'était pas dressé pour supplier Dieu (*Ex* 32, 11-14), vous auriez tous dû mourir d'une mort amère. Tout cela, vous l'avez oublié et vous n'en êtes pas venus à la repentance. Ainsi maintenant encore, vous dites que moi, je n'aime pas César, mais que j'ai de la haine pour lui et que je veux comploter contre son royaume²⁵ ? »

Si certes les manuscrits divergent sur certains points de cette tirade, il n'en reste pas moins que le Pilate présenté ici a une bonne connaissance des Écritures juives. La proximité du temps pascal ajoute même à la pertinence de sa référence à l'Exode, qui s'articule autour de la sortie d'Égypte. En outre, cette tirade exégétique prend place après la proposition de relâcher un prisonnier « en ces jours de la fête des Azymes », selon une coutume dont les Pères préférèrent expliquer le sens plutôt que l'origine, mais que l'on peut très bien rattacher, comme l'a fait Paschase Radbert, à la libération des Hébreux d'Égypte²⁶. Enfin, ce passage a une certaine proximité avec les récits haggadiques : Pilate adopte ici la position du chef de famille chargé de rappeler les événements de la première Pâque, en réponse à la question d'un membre de l'assemblée, afin que tous se remémorent les bienfaits de Dieu²⁷.

Pilate fait donc preuve d'une grande connaissance de l'Exode et de la signification de la fête de la Pâque, dont les juifs ne s'étonnent pas, malgré l'ignorance qui, plus tôt dans le récit, caractérisait Pilate. Il faut noter que certains manuscrits²⁸ comportent, pour introduire l'évocation de l'Exode, la leçon $\Sigma\omega\varsigma \acute{\alpha}\kappa\omicron\upsilon\omega$, retenue dans l'édition de Tischendorf sans doute parce qu'elle permettait d'expliquer cette soudaine connaissance par Pilate des Écritures. Ici Pilate appuie son argumentation sur le texte biblique pour reprocher aux juifs leur ingratitude envers leurs bienfaiteurs, au nombre desquels il se compte ; l'accusation selon laquelle Pilate comploterait contre César apparaît comme une manœuvre des juifs pour le faire destituer, nouveau témoignage de leur ingratitude. Par ce parallèle, il se met sur le même plan que

²⁰ AP 16, 6 rec. A p. 280-281.

²¹ AP 16, 8 rec. A p. 283.

²² AP 5, 1 rec. A p. 235, rec. B p. 297.

²³ AP 4, 3 rec. A p. 233, rec. B p. 295.

²⁴ AP 7, 2 [IX, 2], tr. *ÉAC* 2 p. 271, rec. B p. 299 ; cf. rec. A p. 242.

²⁵ AP 7, 2 [IX, 2], tr. *ÉAC* 2 p. 271-272, rec. B p. 300 ; cf. rec. A p. 242. Certaines versions apportent des précisions, à propos par exemple de la nourriture (mention des caillies, de la manne) ou du veau d'or, clairement désigné ou simplement évoqué par l'allusion au « reniement ».

²⁶ PASCHASE RADBERT, *Exposition sur Matthieu*, l. 12, sur Mt 27, 15, éd. B. PAULUS, *Pascasii Radberti. Expositio in Matheo libri XII (CCCM 56B)*, Turnhout, Brepols, 1984, p. 1354. Je n'ai pas (encore ?) trouvé d'occurrences plus précoces de l'établissement d'un lien, pourtant séduisant, entre la première Pâque avec la libération d'Égypte et la libération d'un prisonnier comme tradition pascale.

²⁷ § פסח של הגדה [hagadah shel pessah], *la hagada de Pâque, Traduction et commentaires fondés sur les sources talmudiques, midrachiques et rabbiniques*, éd. américaine originale : traduction et compilation des commentaires par le rabbin J. ELIAS, tr. fr. par le rabbin J.-J. GUGENHEIM, Brooklyn, 1977, Paris, 1993, p. 71 et p. 143. Je remercie O. Munnich d'avoir suggéré ce rapprochement.

²⁸ Trois manuscrits grecs (je remercie C. Furrer pour cette information) dont le manuscrit de Paris, BNF, gr. 770, retenu par Tischendorf (rec. A, p. 242).

Moïse²⁹ : comme lui, c'est la vie qu'il cherche à apporter aux juifs, ici en les empêchant de condamner Jésus. Cette tirade permet de souligner tant les réticences de Pilate que sa capacité à argumenter contre les juifs et à leur montrer sa propre connaissance éclairée de leurs Écritures en actualisant certains passages. Les *Actes de Pilate* passent ainsi d'un Pilate ignorant des réalités juives à, immédiatement avant la sentence, un Pilate familier de la Loi et capable de rappeler aux juifs leur histoire. Le texte adopte ainsi au sujet du personnage les deux points de vue que les apocryphes peuvent se partager : user de la gentilité de Pilate et de son ignorance pour en faire un témoin, ou le doter d'un intérêt pour les Écritures et d'un regard critique sur la situation.

B. La connaissance par Pilate des Écritures juives

Cette figure d'un gouverneur romain connaissant la Loi et les Prophètes apparaît ponctuellement dans d'autres textes apocryphes d'époques diverses. Ainsi, dans la *Vie de Jésus en arabe*, une anecdote sur l'enfance de Jésus, qui est comme une répétition de la passion³⁰, met en scène un gouverneur devant lequel comparait Jésus, accusé à tort d'avoir tué un garçon tombé d'une terrasse élevée³¹. Si rien ne dit qu'il s'agirait d'une autorité temporelle romaine plutôt que religieuse et juive³², le personnage représentant l'autorité, désigné d'abord comme gouverneur, puis comme juge, fait cependant penser à Pilate. Il s'appuie en revanche, pour son jugement, sur une loi bien juive, celle du talion (*Ex* 21, 23-24 ; *Deut* 19, 21). En outre, un peu plus loin, dans le récit de la passion, les juifs s'adressant à Pilate considèrent que celui-ci connaît l'histoire de Moïse³³.

La question de la connaissance par Pilate des Écritures se retrouve de façon plus ténue dans le *Rapport de Pilate à Tibère*, où, par souci de vraisemblance, le narrateur Pilate n'est pas capable d'identifier les patriarches qui ressuscitent après la crucifixion, et doit s'informer auprès des juifs³⁴. En revanche, pour évoquer Lazare sortant du tombeau, le narrateur Pilate fait appel à une comparaison tirée du psaume 19 (18), 6a, qui n'est pas dans l'évangile de Jean et serait assez incongrue sous la plume d'un personnage purement romain et païen. Elle contribue à former l'image d'un Pilate familier des Écritures juives.

Un troisième texte apocryphe, les *Lamentations de Marie*, contient deux passages qui témoignent d'une certaine ambiguïté dans la façon dont est perçue l'appartenance culturelle et religieuse de Pilate. Après la résurrection de Jésus, Pilate annonce aux grands-prêtres et aux juifs qu'un songe lui a montré Jésus ressuscité, et il jure « par la vie de l'empereur et par la loi de Moïse³⁵ » qu'il ne ment pas. La première partie de cette expression se trouve plusieurs fois dans les *Actes de Pilate*³⁶ ; la seconde est, semble-t-il, unique dans la bouche de Pilate. Dans

²⁹ B. GATEWOOD, *The Narrative Characterization of Pontius Pilate in Early Gospel Literature*, thèse de doctorat, Iliff School of Theology – University of Denver, 2005 (en ligne www.proquest.com consulté le 10 août 2009), p. 347 : « [it] implies that the purpose of the speech is to draw a comparison between Pilate and Moses as benefactors for the Jews. Pilate in his pleas for the life of Jesus, like Moses, is also pleading for the Jews. »

³⁰ *Vie de Jésus en arabe (Évangile arabe de l'Enfance)* 40-42, tr. C. GENEQUAND, dans F. BOVON – P. GEOLTRAIN (éds), *Écrits apocryphes chrétiens* 1, Paris, Gallimard, 1997, p. 228-229.

³¹ *Id.* 42, 2-3, p. 229.

³² Dans l'*Histoire de Joseph le charpentier* 17, 10-12, tr. A. BOUD'HORS, *ÉAC* 2, p. 45-46, texte copte traduit en arabe qui a probablement inspiré la rédaction de la *Vie de Jésus en arabe*, Joseph relate un épisode semblable, où le juge est incarné par Hérode.

³³ *Vie de Jésus en arabe (Évangile arabe de l'Enfance)* 49, 4, tr. C. GENEQUAND, dans F. BOVON – P. GEOLTRAIN (éds), *op. cit.* (note 30), p. 233.

³⁴ *Rapport de Pilate à Tibère [Anaphora Pilati]* rec. A, 8 et rec. B, 9, éd. K. VON TISCHENDORF, *op. cit.* (note 3), p. 440 et p. 448.

³⁵ *Lamentations de Marie* 7, 2, éd. M.-A. VAN DEN OUDENRIJN, *Gamaliel, äthiopische Texte zur Pilatusliteratur (Spicilegium Friburgense* 4), Fribourg (CH), 1959, p. 55 (texte allemand).

³⁶ *AP* 1, 6 rec. A 1, 6, p. 222 ; 2, 5, rec. A p. 227, rec. B [II,4] p. 292.

ce passage, on peut considérer que le gouverneur possède une double culture, ou tout au moins qu'il parle en s'adressant tant à l'assemblée romaine (le centurion et les soldats présents) qu'aux juifs.

Un peu plus haut dans le texte, c'est d'une connaissance très précise des Écritures juives que Pilate témoigne : après la crucifixion, il convoque Anne et Caïphe et, de la même façon que dans les *Actes de Pilate*, attire leur attention sur les prodiges :

« Ils lui dirent : 'Pourquoi devrions-nous avoir peur ? Vois, nous nous en sommes exactement tenus à la loi'. Et Pilate dit : 'Vous avez exécuté la loi du mensonge jusqu'au bout, mais ce n'est pas une loi ! Toi qui te fais appeler le grand-prêtre, vois, tes vêtements sont déchirés, alors que la loi dit : Quand le grand-prêtre déchire son vêtement, il est démis de sa fonction de prêtre³⁷ (Lév 21, 10). »

Il est frappant ici que ce soit Pilate qui cite le Lévitique : il semble mieux connaître la Loi que les juifs eux-mêmes. En outre, quelques lignes plus loin, Caïphe essaie d'expliquer à Pilate le caractère purement magique des prodiges qui viennent de se produire, se rangeant ainsi du côté des païens tels que les magiciens Iannès et Iambres de la cour de Pharaon évoqués dans les *Actes de Pilate* (5, 1). Pilate apparaît donc dans ce texte, comme dans certains passages des *Actes de Pilate*, comme un personnage positif, presque meilleur juif que les juifs : il connaît la Loi et peut y faire référence de façon pertinente.

3. Pilate, meilleur juif que certains juifs ?

Au fil des *Actes de Pilate*, et dans quelques textes apocryphes qui en partagent certains thèmes, la figure de Pilate repose sur des présupposés différents : le païen ignorant du monde juif devient un exégète habile à se mesurer aux juifs sur leur propre terrain. Ainsi les appartenances des protagonistes de la Passion semblent-elles être redistribuées pour donner à Pilate une nouvelle place.

A. Pilate associé à la lumière

Il faut d'abord examiner brièvement un des passages célèbres et énigmatiques des *Actes de Pilate*, le lavement des mains. En tant que tel, comme en *Mt* 27, 24, il peut faire écho tant aux Écritures juives qu'à la littérature gréco-romaine. Certains manuscrits des *Actes de Pilate* précisent que ce lavement des mains a lieu $\Sigma\acute{\alpha}\pi\acute{\epsilon}\nu\alpha\nu\tau\iota\ \tau\omicron\upsilon\ \eta\lambda\acute{\iota}\omicron\upsilon$, « face au soleil », là où on attend, avec le texte canonique, $\Sigma\acute{\alpha}\pi\acute{\epsilon}\nu\alpha\nu\tau\iota\ \tau\omicron\upsilon\ \omicron\chi\lambda\omicron\upsilon$, face à la foule³⁸. Cette mention du soleil, qui surprend, est sans doute à lier à la phrase prononcée par Pilate au début de l'interrogatoire de Jésus, « Je prends à témoin le soleil que je ne trouve aucune faute en cet homme³⁹ », qui se trouve dans la plupart des manuscrits. Sans reprendre toutes les analyses développées à ce sujet⁴⁰, on peut simplement remarquer que, s'il pourrait s'agir au premier abord d'une erreur de copiste ($\Sigma\eta\lambda\acute{\iota}\omicron\upsilon$ pour $\Sigma\omicron\chi\lambda\omicron\upsilon$), cette hypothèse n'est plus tenable si l'on considère qu'il y a au moins deux autres lavements des mains face au soleil dans la littérature chrétienne, dans le *Livre du coq*, où Pilate « conformément à la loi de Moïse, se lava les mains à la lumière du soleil, devant tout le peuple⁴¹ », et dans les *Constitutions Apostoliques*⁴²,

³⁷ *Lamentations de Marie* 3, 5-6, p. 31 (je traduis de l'allemand).

³⁸ *AP* 8, 2 [IX, 4] rec. A p. 244 : Munich 276 et Paris, gr. 770 (B et C). Plus loin dans les *AP*, quand Joseph d'Arimatee, confronté aux juifs qui lui reprochent d'avoir enterré Jésus, fait allusion à Pilate et rapporte cet épisode, seul le manuscrit de Munich 276 reprend le terme (*AP* 12, 1 rec. A p. 250) (je remercie C. Furrer de permettre cette correction de l'apparat critique de Tischendorf).

³⁹ *AP* 3, 1, tr. *ÉAC* 2 p. 266, rec. B p. 293 ; cf. rec. A p. 229.

⁴⁰ Notamment A. DAGUET-GAGEY, « Le procès du Christ dans les *Acta Pilati*. Étude des termes et *realia* institutionnels, juridiques et administratifs », *Apocrypha* 16 (2005), Turnhout, Brepols, p. 9-34, p. 31-32.

⁴¹ *Livre du coq* 8, 18, tr. P. PIOVANELLI, *ÉAC* 2, p. 190.

⁴² *Constitutions apostoliques* 2, 52, 1, éd. M. METZGER, t. 1 (livres 1-2) *SC* 320, Paris, Cerf, 1985, p. 298. Ce passage des *Constitutions apostoliques* est repris de la *Didascalie* dont le milieu de production serait la région d'Antioche de Syrie dans la première moitié du III^e siècle.

où le lavement des mains est compris comme un geste païen, a lieu face au soleil, et concerne les juges des tribunaux séculiers qui prononcent les condamnations à mort en se déclarant eux-mêmes innocents (le texte cite alors *Mt* 27, 24b). Même si on ne connaît pas les liens précis qu'il peut y avoir entre ces écrits, on est frappé par le parallélisme des expressions et par l'insistance sur le lien entre la lumière et la purification ou l'innocence.

Le fait d'agir face au soleil peut recevoir, en restant dans le domaine des références juives, deux interprétations qui se rejoignent. D'abord, agir face au soleil peut signifier tout simplement agir au grand jour, devant tout le monde : on retrouve l'expression par exemple en *2 Sam* 12, 11-12, et dans les *Psaumes de Salomon*⁴³. Ensuite, le soleil peut être associé à la vérité, comme dans la description des prières des Thérapeutes chez Philon d'Alexandrie⁴⁴, et naturellement, avec le lavement des mains, à la pureté : Pilate, innocent, se tient face au soleil, du côté du bien, alors que l'obscurité est liée à la trahison et au mal. Ainsi, la lumière, dans le commentaire sur Jean d'Origène, éclaire les disciples auxquels Jésus vient de laver les pieds, et ce, par contraste avec les ténèbres dans lesquelles se trouve Judas. Origène commente *Jn* 13, 30 : « Aussitôt la bouchée prise, [Judas] sortit : il faisait nuit⁴⁵ », et écrit : « Il ne faisait donc pas nuit pour ceux qui avaient eu les pieds lavés par Jésus, mais un jour éclatant, car ils avaient été purifiés, nettoyés de toutes les souillures contractées par les pieds de leurs âmes⁴⁶. » Dire que Pilate se lave les mains face au soleil permet donc de souligner sa pureté et la lumière qui éclaire son âme.

De fait, au moment où l'obscurité recouvre la terre, les *Actes de Pilate*, se démarquant ici des évangiles canoniques, confient un rôle privilégié à Pilate. En effet, si les ténèbres peuvent être comprises, toujours selon Origène, comme la manifestation cosmique de l'aveuglement du peuple et de son erreur⁴⁷, Pilate est celui qui les interprète. Dans certains manuscrits, il est dit qu'après avoir appris ce qui s'était passé, « Pilate et sa femme furent dans une profonde affliction, et ils ne mangèrent ni ne burent ce jour-là⁴⁸ ». Pilate pose explicitement le lien entre la mort de Jésus et les événements qui sont survenus, en attirant dessus l'attention des juifs et, éventuellement, en rappelant qu'il ne voulait pas cette mort⁴⁹.

Il est particulièrement remarquable que, dans un manuscrit, Pilate rétorque aux juifs qui soutiennent que les ténèbres ne sont que le résultat d'une éclipse :

« Je sais, moi, que cela ne peut jamais se produire si ce n'est dans la période de la (nouvelle) lune. Or, votre Pâque, vous l'avez mangée hier, le quatorzième jour du mois, et vous dites qu'il y a eu une éclipse de soleil⁵⁰ ! »

Pilate montre sa maîtrise du calendrier juif : non seulement il est familier de la fête de la Pâque (Ἡτὸ πάσχα... ἐφάγετε) mais il en connaît la date et parle, à la façon des juifs, du quatorzième jour du mois, et non des ides. Enfin, on ne lui fera pas croire qu'il y a eu une

⁴³ *Psaumes de Salomon* 2, 11-12, tr. P. PRIGENT, dans *La Bible, écrits intertestamentaires*, A. DUPONT-SOMMER – M. PHILONENKO (éds), Paris, Gallimard, 1987, p. 956, et note.

⁴⁴ PHILON D'ALEXANDRIE, *De la vie contemplative* 89, éd. F. DAUMAS, Paris, Cerf, 1963, p. 144-146.

⁴⁵ Le *Livre du coq* insiste aussi sur cette idée que le soleil ne brille pas pour les traîtres : outre la double mention de la disparition du soleil lors de la crucifixion (5, 2-3, p. 174 et 10, 3, p. 199), il est fait mention des chefs des juifs inquiets d'entreprendre quoi que ce soit « dans l'obscurité de la nuit » (4, 13, p. 170) et de Judas qui quitte les disciples « avant que le soleil ne se lève » (1, 21 p. 157), réécriture insistante de *Jn* 13, 30.

⁴⁶ ORIGÈNE, *Commentaire sur saint Jean* 32, ch. 24, § 314, éd. C. BLANC, t. 5 (livres 28 et 32), SC 385, Paris, Cerf, 1992, p. 322-323, avec commentaire p. 379-382 sur « le soleil de justice », qui renvoie notamment à F.J. DÖLGER, « Die Sonne der Gerechtigkeit und der Schwarze », *Liturgiewissenschaftliche Forschungen*, Heft 14, 1918, réimpr. Münster, 1971. Voir aussi R. BURNET, *L'évangile de la trahison : une biographie de Judas*, Paris, Seuil, 2008, p. 103.

⁴⁷ Cf. ORIGÈNE, *Commentaire sur Matthieu* ser. 134, sur *Mt* 27, 45, éd. E. KLOSTERMANN, *Origenes Werke XI. Origenes Matthäuserklärung II, Die lateinische Übersetzung der Commentariorum Series*, Leipzig, Hinrich, 1933, 1976², p. 277 (Le passage existe aussi en grec).

⁴⁸ *AP* 11, 2.1 rec. A p. 249. Dans la rec. B, il n'est question que de Pilate (p. 310 ; tr. *ÉAC* 2 p. 277).

⁴⁹ *AP* 11, 2.1 rec. A p. 249, rec. B p. 310, tr. *ÉAC* 2 p. 277.

⁵⁰ *AP* 11, 2, rec. A p. 249, manuscrit Munich 192 (A), apparat.

éclipse de soleil pendant la pleine lune. Cette réalité astronomique est mentionnée dans les commentaires patristiques dès Origène⁵¹. Le personnage de Pilate, comme Origène et ses successeurs, voit dans ces ténèbres une manifestation divine. L'obscurité soudaine contraste fortement avec le soleil auquel était associé le personnage de Pilate, qui, par le fait même que l'interprétation lui en soit confiée, se retrouve à une place particulière, proche des juifs dont cependant il ne subit pas l'aveuglement.

B. « Circoncis dans son cœur »

Dans la fin des *Actes de Pilate*, après l'épisode de la requête de Joseph d'Arimatee, Pilate sort de scène, et il n'est plus question de lui que par allusions, dont l'une, extra-canonique, mérite que l'on s'y attarde. Alors que les juifs reprochent à Joseph d'avoir enseveli Jésus et menacent de le priver à son tour de sépulture, celui-ci répond :

« Ce discours d'arrogance est celui de Goliath, qui insulta le Dieu vivant et le saint David. Car Dieu a dit par le prophète : 'À moi la vengeance, et c'est moi qui rétribuerais, dit le Seigneur.' (*Deut* 32, 35⁵²) Mais maintenant, celui qui a son prépuce dans sa chair et qui est circoncis dans son cœur, ayant pris de l'eau, s'est lavé les mains face au soleil en disant : 'Je suis innocent du sang de ce juste ; à vous de voir.' (*Mt* 27, 24)⁵³ »

Dans les manuscrits grecs des *Actes de Pilate* qui comportent cet échange, les juifs sont ainsi placés du côté des Philistins, représentés par Goliath, et la vengeance de Dieu, annoncée dans le Deutéronome, s'abattra sur eux comme ils l'ont demandé par leur cri (*Mt* 27, 25). À l'opposé, dans le camp de ceux qui sont innocents de la mort de Jésus, se trouve Pilate, dont le nom n'est cité que plus bas dans l'échange.

La mention de la circoncision du cœur est reprise des Écritures juives : dès le livre du Deutéronome est lancé l'appel à « circoncire son cœur » (*Deut* 10, 16), repris par Jérémie (« ôtez le prépuce de votre cœur », *Jér* 4, 4). Dire que Pilate est circoncis dans son cœur, c'est dire qu'il applique en plénitude la loi d'Israël. Mais l'expression mise dans la bouche de Joseph d'Arimatee ne manque pas de faire écho à l'exposé de Paul dans l'épître aux Romains :

« Car le juif n'est pas celui qui l'est au-dehors, et la circoncision n'est pas au-dehors dans la chair, le vrai juif l'est au-dedans et la circoncision dans le cœur, selon l'esprit et non pas selon la lettre : voilà celui qui tient sa louange non des hommes, mais de Dieu. » (*Rom* 2, 28-29)

Les *Actes de Pilate* sont ici très proches de la pensée de Paul reprenant un thème des Écritures juives ; et la formule caractérisant Pilate l'oppose aux juifs représentés par Goliath qui est désigné dans le texte biblique, en 1 *Sam* 17, 26, par l'expression « Philistin incirconcis », dans un passage qui ne se trouve pas dans la Septante mais seulement dans le texte hébreu et dans les traductions particulièrement proches de l'hébreu⁵⁴.

Si Pilate est circoncis en son cœur, il est donc un « vrai juif ». Plus précisément, il semble que dans cette version des *Actes de Pilate*, les seuls juifs critiqués soient ceux qui ont tué Jésus, les « mauvais » juifs. Pilate, « circoncis dans son cœur⁵⁵ », passe ainsi du côté des

⁵¹ ORIGÈNE, *Commentaire sur Matthieu* ser. 134, sur *Mt* 27, 45, p. 272. Si l'authenticité de ce commentaire peut certes être discutée, deux arguments vont pourtant dans son sens, la présence d'un fragment grec et un passage dans le *Commentaire sur Matthieu* de Jérôme qui reprend cette analyse (sur *Mt* 27, 45, éd. É. BONNARD, *SC* 259, Paris, Cerf, 1979, p. 294-297).

⁵² Cf. *Hébr* 10, 30 où *Deut* 32, 35 est cité après un verset promettant un châtement terrible à qui aura rejeté le Fils de Dieu, verset qui pourrait bien s'appliquer, dans l'esprit du personnage de Joseph d'Arimatee, aux juifs.

⁵³ *AP* 12, 1.1 rec. A p. 252. Certaines versions du texte proposent une leçon très différente, par ex. *Gesta Pilati* 12, 1, éd. K. VON TISCHENDORF, *op. cit.* (note 3), p. 367 : *obstructus corde Pilatus*, « Pilate qui avait le cœur endurci », tr. R. GOUNELLE et Z. IZYDORCZYK, *L'Évangile de Nicodème ou les Actes faits sous Ponce Pilate (recension latine A) suivie de La lettre de Pilate à l'empereur Claude*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 163.

⁵⁴ Celles d'Origène et du prêtre Lucien, ainsi que dans le *Codex Alexandrinus*.

⁵⁵ Cette hypothèse est sans lien avec la thèse développée par C.M. TUCKET, « Pilate in John 18-19, a Narrative-Critical Approach », dans *Narrativity in Biblical and Related Texts*, G.J. BROOKE – J.D. KAESTLI (éds), Louvain,

« bons juifs », rejoignant Joseph d'Arimatee, Nicodème, et tous ceux qui ont témoigné pour Jésus. À cela s'ajoute que, dès le début des *Actes de Pilate*, la femme de Pilate est présentée comme proche des juifs, et décrite par son mari comme « pieuse » (θεοσεβής) et « judaïsante » (μαλλον ιουδαζει συν υμιν)⁵⁶. Si certes cette présentation a pu contribuer par la suite à faire de la femme de Pilate une Bienheureuse, célébrée comme chrétienne par certaines Églises, et héroïne avec Pilate d'autres apocryphes, ce n'est pas ainsi qu'elle est désignée dans le texte des *Actes de Pilate*. Elle est explicitement judaïsante. Ces éléments sur Pilate et sa femme peuvent étayer l'hypothèse d'un milieu rédactionnel très proche du judaïsme.

Ainsi le personnage de Pilate semble-t-il, dans les versions textuelles grecques des *Actes de Pilate* dont on dispose actuellement, passer au fil du récit de son statut traditionnel de païen ignorant du judaïsme à l'image d'un homme cultivé, capable de citer les Écritures et de les commenter, pour enfin se trouver par un juif même présenté comme un modèle de « circoncis ». Ces aspects sont particulièrement visibles dans ce que Tischendorf a appelé la recension A, dans laquelle Moïse est invoqué plus fréquemment, et où se trouve le lavement des mains face au soleil et la circoncision du cœur. La présence de cette dernière mention peut particulièrement retenir l'attention dans la mesure où certaines versions – latines – du texte portent *obstructus corde Pilatus*. Le passage permet donc d'infléchir la présentation de Pilate et de ses relations avec les juifs dans des sens très différents. Dans les versions que nous avons étudiées, la façon dont Pilate semble être compté au nombre des bons juifs, malgré l'abondance des personnages authentiquement juifs déjà présents dans les *Actes de Pilate*, et le souci qu'on y trouve d'une partition entre bons et mauvais juifs mettent peut-être en lumière les particularités religieuses de la communauté d'où est issu ce texte⁵⁷.

Peeters, 2000, p. 131-140 : commentant la question de Pilate à Jésus « est-ce que je suis juif, moi ? » (*Jn* 19, 35), il écrit : « Clearly on the surface, by Pilate in the story, it is intended as a mocking taunt, expecting the answer No. Yet at the story goes on, it will become clear that Pilate's position, by being opposed to Jesus, is exactly that 'of the Jews'. He is by the end a 'Jew' in that he fails to acknowledge Jesus. »

⁵⁶ *AP* 2, 1 rec. A p. 216.

⁵⁷ Je remercie vivement J.-D. Dubois pour sa relecture et ses observations, ainsi que le groupe de recherche sur les *Actes de Pilate* et les membres de l'AEELAC pour leurs remarques.